

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt- huit février, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO, Maire.

	18 h
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de procurations :	4
Nombre de conseillers absents :	4
Nombre de conseillers excusés :	0

Date de convocation : 22/02/2023

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
<i>Noms des conseillers</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Pouvoir à</i>
ROSSO Georges	X		
SABATINO Paul	x		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	x		
JAUFFRET Michel	x		
GIRAUD Chantal	X		
MONTALBAN Francis	x		
ROSSO Viviane	x		
SACOMAN Roger	X		
DEQUIVRE Claude		x	DESMATS Nicole
CASABURI Francine	x		
MAISONNEUVE Régis	x		
SOLE Jean-Pierre		x	GROBEL Pierre
FERNANDEZ Danielle	x		
SALAS Aline		x	ROSSO Viviane
MARTINEZ Véronique	X		
JUAN Annie	x		
BONNET Marie-Claude	x		
COSTE Raymonde	x		
BARTOLI Michel	x		
FIORI Frédéric	x		
LILLO Sabine		x	SABATINO Paul
MISSIMILLY Laurent	x		
GUEVARA David	x		
LAVAL Jacques	X		
MAZADE Alain	x		
CANGELOSI Laëtitia	X		
GROBEL Pierre	X		
GUIDI Marie-Noëlle	x		

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre présence. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer.

Madame BONNET Marie-Claude est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 février 2023

Monsieur le Maire : Des remarques sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal de la séance du 08 février 2023 est adopté à l'unanimité des présents

LES DECISIONS

Le Maire donne lecture de la décision qu'il a prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la désignation d'un avocat et demande à l'assistance s'il y a des remarques.

Dans la mesure où aucune remarque n'est donnée, le Maire propose d'entamer l'ordre du jour

2023/02/01	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
-------------------	---

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire afin de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Monsieur le Maire : Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/02/02	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE DU ROVE
-------------------	--

Il convient d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par le comptable public du Service de Gestion Commune (SGC) de Berre l'Etang.

Le total des résultats propres de l'exercice s'élève à 1 841 110,32 euros d'excédents.

Monsieur le Maire : Des remarques ? Je soumetts aux voix le compte de gestion

Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/02/03	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DU ROVE
-------------------	---

Le compte administratif doit être identique au compte de gestion.

L'ensemble des dépenses et de recettes de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de 1 841 110,32 euros et des restes à réaliser pour un montant de 111 953,00 euros.

Monsieur le Maire : Vous allez à présent voter le compte administratif, qui est identique au compte de gestion. Je dois quitter la salle et j'appelle le doyen ou la doyenne pour présider ce vote. La personne la plus âgée du conseil municipal ? Il s'agit de Madame ROSSO Viviane.

Mme ROSSO prend la place de Monsieur le Maire qui quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Madame ROSSO Viviane : Le Maire vous a présenté le compte administratif. Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/02/04	BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE DU ROVE
------------	---

Concernant les investissements, les dépenses réelles d'investissement sont de 1 993 456,88 €, dont 600 000 € de restes à réaliser 2022.

Le total des dépenses et des recettes d'investissement est de 2 036 400 €.

Les recettes réelles d'investissement sont de 398 393,44 € dont 111 953 € de restes à réaliser 2022.

Le résultat d'investissement reporté 2022 s'élève à 1 461 903,86 €.

Les dépenses et des recettes d'investissement pour un total de 2 036 400 € sont équilibrées.

Pour le fonctionnement, le total des dépenses réelles de fonctionnement est de 4 973 709,88 €.

Le total des dépenses et les recettes de fonctionnement est de 5 149 812,58 €.

Les dépenses et les recettes totales s'équilibrent à 7 186 212,58 €.

Le total des recettes réelles de fonctionnement est de 4 727 663 €.

Le résultat total de fonctionnement reporté 2022 est de 379 206,46 €.

Les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 7 186 212,58 €, le budget est équilibré.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--	--

Monsieur le Maire : nous allons procéder au vote des subventions aux associations.

Les subventions sont votées une à une à l'unanimité.

Madame BONNET : cette année a lieu le festival des courts métrages de la côte bleue à Carry le Rouet

2023/02/05	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023
------------	--

Il est demandé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 39,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 32,98 %

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

PV du 28 Février 2023

Monsieur le Maire : l'ordre du jour est épuisé. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur MONTALBAN : au vu de la période de sécheresse exceptionnelle, avons-nous des risques de restrictions d'eau ?

Monsieur le Maire : une réunion avec le préfet et la métropole a eu lieu à ce sujet. Il semblerait que la situation pour la saison à venir soit catastrophique, mais pour le moment au niveau communal il n'y a pas de restrictions.

Madame BONNET :

Suite à la loi sur la fiscalité 2020 tout propriétaire est dans l'obligation de déclarer son bien immobilier avant le 30/06/2023.

Monsieur le Maire : Lorsque nous aurons reçu l'information officielle nous en informerons la population.

Nous avons eu une réunion sur les renforts de la gendarmerie. Nous avons besoin d'un renfort de la gendarmerie pour la période estivale qui débute en juin et se termine en septembre.

Mais si nous le demandons, ce renfort est possible uniquement pour un mois pour un coût de 9000€ alors que nous en avons besoin de juin à juillet.

La gendarmerie n'est pas un service payant, nous ne payerons pas en cas de problème nous contacterons la gendarmerie car c'est de la responsabilité de l'Etat.

Monsieur le Maire : nous souhaitons la bienvenue à Marie-Noëlle GUIDI.

Il n'y a pas d'autres interventions. Je peux donc lever la séance. Je vous remercie pour votre participation et implication.

Séance levée à 18 h 52

Le secrétaire de séance
BONNET Marie-Claude